



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018

Finances : Le conseil :

- Décide de demander une subvention de 1 800 € à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'organisation de la 13^{ème} promenade artistique de Molineuf du mois de septembre.
- Vote une décision modificative budgétaire pour un virement de crédits d'investissement de 2 200 € à l'intérieur du chapitre 21.
- Le conseil fixe les tarifs des 3 repas organisés dans le cadre des festivités des 13 et 14 juillet par les communes déléguées ainsi que les tarifs de la buvette de la commune déléguée d'Orchaise.
- Le conseil retient l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie chemin de la Vallée pour un montant de 18 196,80 €.

Personnel communal : Le conseil :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018 pour le service entretien des espaces verts et modifie le tableau des emplois permanents,
- Fixe les modalités d'attribution gratuite de repas à certains personnels de cantine et de service dans le cadre d'avantages en nature,
- Décide de conclure à la prochaine rentrée scolaire un contrat d'apprentissage de 2 ans pour le service des espaces verts pour un jeune préparant un CAPA travaux paysagers.
- Autorise le Maire à recruter des agents vacataires pour effectuer leur session pratique de stage BAFA à l'ALSH au montant journalier de 18,57 € brut.

Redevance d'occupation du domaine routier par Enedis :

Le conseil décide de demander la somme de 328 € à Enedis pour la redevance d'occupation du domaine public routier pour 2018.

Option TVA pour le local commercial :

Le conseil opte pour l'assujettissement à la TVA des opérations concernant le local commercial situé à Orchaise (travaux de construction et loyers).

Valencisse, le 25 juin 2018
Le Maire,



Jean-Yves GUELLIER